

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE - 24 Avril 2014

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Judi 24 Avril 2014 à 18 heures
Centre d'Animation Lorin de La Croix - Salle Balzac
Rue Edouard ANDRE - LA CROIX EN TOURAINE**

ORDRE DU JOUR :

- 1. Vote des Taux de fiscalité locale**
- 2. Désignation des représentants de la communauté de communes de Bléré Val de Cher**
 - a. Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine
 - b. Syndicat mixte du SCOT ABC
 - c. SMITOM d'Amboise
 - d. SIVOM Bléré - Val de Cher
- 3. Désignation des membres des commissions internes**
- 4. Désignation des membres de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées**
- 5. Commission d'Appel d'Offres - Elections**
- 6. Commission d'Ouverture et d'Analyse des Plis des Marchés à Procédure Adaptée (COAMAPA)**
- 7. Désignation des représentants auprès de divers organismes et institutions**
 - a. CNAS - Comité national d'Action Sociale
 - b. Natura 2000
 - c. CADA - Commission d'Accès aux Documents Administratifs
- 8. Désignation des représentants auprès des associations partenaires**
 - a. Petite Enfance - Enfance - Jeunesse
 - i. Club Loisirs et culture - Athée sur Cher
 - ii. Centre Socio culturel - Bléré
 - b. Ecoles de Musiques
 - c. Tourisme
 - i. Offices de Tourisme
 - d. Mission Locale Loire Touraine
- 9. Environnement**
 - a. Collecte du Verre et des Journaux Magazines en Apport Volontaire
 - i. Groupement de commande
 - b. Signature d'un avenant avec la société REVIPAC
 - c. Signature d'un avenant avec Eco Emballage
- 10. Commerce multiservice à Chisseaux**
 - a. Acquisition de terrain
- 11. Zones d'Activités**
 - a. Sublaines - bois Gaulpied
 - i. Demande de subvention
 - b. Extension Za Ferrière - Athée sur Cher
 - i. Aménagement d'un Tourne à Gauche - Convention avec ErDF
- 12. Petite Enfance - Enfance - Jeunesse**
 - a. ALSH St martin le Beau
 - i. Formation Noé
 - b. Demande de subventions
- 13. Indemnités de fonction des élus**
- 14. Indemnité du receveur communautaire**
- 15. Questions Diverses**

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

SEANCE du 24 AVRIL 2014

L'An deux mil quatorze, le 24 avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre de La Croix, Salle Balzac, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Jean-Jacques MARTIN – Mme Pierrette AVENET – Mme Marie-Christine RICHER

Absent excusé : M. Christian MARCHAND, pouvoir à M. Jean Jacques MARTIN

Bléré : /

Céré la Ronde : M. Jacques DUVIVIER – M. Philippe CAUBEL

Chenonceaux : Mme Maryse COUILLARD - M. Sébastien HILLAIRET

Chisseaux : M. Franck AUGIAS – Mme Annie BECHON

Cigogné : M. Vincent LOUAULT – M. Jean-Jacques de SMET

Civray de Touraine : Mme Fanny HERMANGE – M. Michel JEZY

Absent excusé : M. Alain BERNARD

Courçay : Mme Béatrice BOYER

Absent excusé : M. Jean-François BISTER, pouvoir à Mme Béatrice BOYER

Dierre :

Absents excusés : M. Max BESNARD, pouvoir à Mme Jocelyne COCHIN - M. Jacques JAMIN, pouvoir à M. Patrick GOUGEON

Epeigné les Bois : M. Christian PERCEVAULT

Absent excusé : M. Michel MERGOT, pouvoir à M. Christian PERCEVAULT

Francueil : M. Jean-Louis CHERY – Mme Aurélie PASTOR

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN – M. Jean Pierre BOIVIN – M. Patrick GOUGEON

Luzillé : M. Jacky GAUVIN –

Absent excusé : M. Jean Marc BELORGEY, pouvoir à M. Jacky GAUVIN

Saint Martin le Beau : Mme Angélique DELAHAYE – M. Jean Yves AUDIGOU – Mme Corinne JALLAIS – M. Alain SCHNEL - M. Jean Marie LAVAT

Sublaines : M. Christian FOUASSIER – M. Jérôme JARRY

Le quorum est atteint, le Conseil Communautaire peut débiter.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Louis CHERY

Assistait également à la séance : M. Alain KERBRIAND-POSTIC, Conseiller Général du Canton de Bléré

1. Vote des taux de Fiscalité Locale -

Madame la Présidente présente. Le conseil communautaire doit voter les taux de différentes taxes :

- **La Contribution Foncière des Entreprises (CFE)**. Le taux d'imposition 2013 est de 20.65 %. Le conseil doit se prononcer sur le taux 2014.
- **La Taxe d'Habitation (TH)** Le taux d'imposition 2013 est de 8.80 % (taux antérieur du département + une partie des frais de gestion de l'Etat). Le conseil doit se prononcer sur le taux 2014.
- **La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** – Le taux 2013 est de 1 %. Le conseil doit se prononcer sur le taux 2014.
- **La Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties (TFPNB)** –Le taux d'imposition 2013 calculé était de 2.34 %. Le conseil doit se prononcer sur le taux 2014.

Madame COCHIN rappelle que la Commune de Céré la Ronde a adhéré au 1^{er} janvier 2014. La commune avait un taux de CFE en 2013 de 29,37 %. La CCBVC avait un taux de CFE en 2013 de 20.65 %. Le taux moyen pondéré 2014, calculé par les services fiscaux est de 23.17 % (source Etat 1259).

Elle indique que le conseil communautaire doit délibérer pour fixer la période de lissage des taux pour arriver au taux de 23.17 %. La durée légale d'unification est de 3 ans mais peut être portée à 12 ans par le conseil communautaire.

Le conseil doit délibérer sur la période de lissage des taux.

L'article 1638 Quater du Code Général des Impôts, et l'article 1638 quater bis du même code, permettent d'appliquer le taux de la CCBVC ou le taux moyen pondéré.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1638 quater bis,

Vu l'adhésion de la commune de Céré la Ronde à la CCBVC au 1^{er} janvier 2014,

Vu le taux de Contribution Foncière des Entreprises 2013 de Céré la Ronde fixé à 29.37 %,

Vu le taux de Contribution Foncière des Entreprises 2013 de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher fixé à 20.65 %,

Vu le taux moyen pondéré calculé par les services fiscaux pour l'année 2013 pour le nouveau périmètre de la CCBVC à 23.17 % selon l'Article 1638 quater bis du CGI,

Vu l'article L1609 nonies C du Code Général des Impôts, fixant la durée de lissage du taux de CFE à 2 ans mais pouvant être porté à 12 ans par délibération du Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE à 12 ans la période de lissage du taux de CFE – Contribution Foncière des Entreprises**
- **CHARGE Mme la Présidente d'informer les services fiscaux de la présente délibération**

Monsieur GAUVIN demande le taux de CFE pratiqué sur le territoire des autres communautés de communes et dit certaines peuvent avoir un taux attractif. Madame COCHIN répond que la CCBVC est dans la moyenne et que beaucoup de collectivités sont revenues à des taux raisonnables.

Suite à l'adhésion de la commune de Céré-la-Ronde, les bases totales 2014 sont donc les suivantes :

Taxes	Bases Notifiées 2014	Taux	Recettes
CFE	5 017 000 €	23.17 %*	1 197 889 €
Taxe Habitation	22 275 000 €	8.80 %	1 960 200 €
Taxe Foncière – Bâti	15 672 000 €	1 %	156 720 €
Taxe Foncière – Non Bâti	942 166 €	2.34 %	24 687 €

*Application du taux moyen pondéré

Pour la CFE, nous tenons compte du taux moyen pondéré qui ne s'appliquera à terme qu'après la période de lissage.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte les taux 2014 suivants :**

Taxes	Bases Notifiées 2014	Taux	Recettes
CFE	5 017 000 €	23.17 %*	1 197 889 €
Taxe Habitation	22 275 000 €	8.80 %	1 960 200 €
Taxe Foncière – Bâti	15 672 000 €	1 %	156 720 €
Taxe Foncière – Non Bâti	942 166 €	2.34 %	24 687 €

- **AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes les pièces relatives au dossier**

Madame COCHIN indique que la communauté de communes de Bléré Val de Cher perçoit également les recettes fiscales suivantes :

- **La CVAE – Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** (barème progressif fixé par l'Etat).
- **La Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties (TA-FNB)** – Montant fixe – Pas de vote de taux –
- **Certaines IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) :**
 - **IFER Stations Radioélectriques –**
 - **IFER Transformateurs Electriques -**
 - **IFER Stockage du gaz**
 - **IFER Canalisations de gaz**
- **La TASCUM – Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales –**

2. Désignation des représentants de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher dans les syndicats mixtes :

a. Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes de Bléré val de Cher est adhérente au Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine. Notre Communauté de Communes est représentée, selon les statuts du syndicat par **25 titulaires et 25 suppléants** qui peuvent être choisis parmi tous les conseillers municipaux des communes membres.

Chaque commune a proposé à la Communauté de communes des délégués au Pays Loire Touraine. Madame COCHIN donne lecture des noms des personnes proposées.

Pour la CCBVC, Madame COCHIN se propose comme titulaire et Monsieur FOUASSIER comme suppléant.

Pour la commune de Bléré, sans élu à ce jour, il est proposé de nommer, en attendant des délégués titulaires au Pays Loire Touraine. Dès que le conseil municipal de Bléré sera installé, la commune proposera des délégués titulaires et suppléants en son sein, et le conseil communautaire délibérera de nouveau sur les délégués de notre territoire.

Madame COCHIN précise que le bureau du Pays est composé de :

- Président du Pays
- Vices présidents du Pays (5 soit 1 par canton)
- Présidents des Communautés de Communes (5)
- 2 représentants de chaque communauté (10)
- Conseillers Généraux (5)
- Conseillers Régionaux

**Le conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine,
Sur proposition des communes membres,
Après un appel à candidatures,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DESIGNE les élus suivants pour représenter notre territoire au Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine :**

Communes	NOM Prénom Titulaires	NOM Prénom Suppléants
ATHEE SUR CHER - 2 Délégués	Marie Christine RICHER	Nathalie GARNIER
	Sébastien LABESSE	Jérôme MARTIN
BLERE - 4 Délégués	Jean Louis CHERY	
	Jacqueline BOURGUIGNON	
	Laurence BULLE	
	Christian PERCEVAULT	
CERE LA RONDE - 1 Délégué	Céline CEFBER-MANDARD	Ludovic HARDOUIN
CHENONCEAUX - 1 Délégué	Frédéric THENON	Véronique LEGAY
CHISSEAUX - 1 Délégué	Annie BECHON	Laurent DEPRICK
CIGOGNE - 1 Délégué	Vincent LOUAULT	Jean-Jacques de SMET
CIVRAY DE TOURAINE - 2 Délégués	Claire OLLIVIER	Valérie JOLIVEL
	Jany BOUVARD	Charles POULAIN
COURCAY - 1 Délégué	Jean francis BISTER	Béatrice BOYER
DIERRE - 1 Délégué	Françoise PICARD	Véronique BALLEREAU
EPEIGNE LES BOIS - 1 Délégué	Philippe GALLET	Christiane BE
FRANCUEIL - 2 Délégués	Pierre EHLINGER	Régis BOURACHOT
	Jean Francois LEPAGE	Marie Laure BROEDERS
LA CROIX EN TOURAINE - 2 Délégués	Alain FEBVET	Yannick GUIOT
	Sylvie BARBOUX	Michel MULOT
LUZILLE - 1 Délégué	Jean Marc BELORGEY	Olivia MAURICE
SAINT MARTIN LE BEAU - 3 Délégués	Angélique DELAHAYE	Gérald BAHAR
	René TRUET	Jean Marie LAVAT
	Marc MARTIN	Philippe PEAN
SUBLAINES - 1 délégué	Jérôme JARRY	Jean Marie DANCRE
CCBVC - 1 délégué	Jocelyne COCHIN	Christian FOUASSIER

- **DIT que la commune de Bléré sera représentée dès que possible,**
- **AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes les pièces relatives au dossier**

b. Syndicat Mixte du SCOT ABC (Schéma de Cohérence Territoriale des communautés de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais)

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher est adhérente au syndicat mixte du SCOT ABC. Notre Communauté de Communes est représentée, selon les statuts du syndicat par **14 titulaires et 14 suppléants** qui peuvent être choisis parmi tous les conseillers municipaux des communes membres.

Madame COCHIN informe que le SCOT dispose, de par le vote de l'Assemblée, d'un Président, de 3 Vices Présidents et d'un bureau de 12 membres – Aucune composition arrêtée dans les statuts.

Nombre de commissions actuelles : 3

- commission « Logement, Equipements, Déplacements, axes routiers, cohésion, urbanisme »
- commission « Economie, Emploi & Formation »
- commission « Environnement & développement durable »

Chaque commune a proposé à la Communauté de communes des délégués. Madame COCHIN donne lecture des noms des personnes proposées.

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais (SCOT ABC),

Après un appel à candidatures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE les élus suivants pour représenter notre territoire au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais :**

Commune (pour info)	NOM Prénom Titulaires (14)	NOM Prénom Suppléants (14)
ATHEE SUR CHER	Pierrette AVENET	Marie BAUDRIER
BLERE		
CERE LA RONDE	Philippe CAUBEL	Olivier ARNOLD
CHENONCEAUX	Maryse COUILLARD	Sébastien HILLAIRET
CHISSEAUX	Franck AUGIAS	Annie BECHON
CIGOGNE	Jean-Jacques de SMET	Vincent LOUAULT
CIVRAY DE TOURAINE	Fanny HERMANGE	Monica VISINONI
COURCAY	Béatrice BOYER	David VERRIER
DIERRE	Sophie KOENIG	Christophe SIMON
EPEIGNE LES BOIS	Michel MERGOT	Christian PERCEVAULT
FRANCUEIL	Marie Laure BROEDERS	Séverine MARQUENTIN
LA CROIX EN TOURAINE	Jocelyne COCHIN	Jean Pierre BOIVIN
LUZILLE	Jacky GAUVIN	Jean Marc BELORGEY
SAINT MARTIN LE BEAU	Jean Marie LAVAT	Jean Michel UHART
SUBLAINES	Christian FOUASSIER	Jérôme JARRY

- **AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes les pièces relatives au dossier**

Monsieur PERCEVAULT fait part d'une remarque de son premier adjoint à la mairie d'Epeigné les Bois, Monsieur MERGOT. Dans les statuts du SCOT, la commune de Céré-la-Ronde ne figure pas.

Madame COCHIN répond que Monsieur le Préfet a pris un arrêté en date du 3 avril 2014 qui entérine la modification des statuts du SCOT pour intégrer la commune de Céré la Ronde.

c. SMITOM d'Amboise – Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher est adhérente au SMITOM d'Amboise. Notre Communauté de Communes est représentée, selon les statuts du syndicat par **7 titulaires et 3 suppléants** qui peuvent être choisis parmi tous les conseillers municipaux des communes membres.

Elle informe que le bureau est composé aujourd'hui de 4 personnes (1 Président + 3 Vices Présidents) – Aucune composition n'est arrêtée dans les statuts.

Nombre de commissions actuelles : 2

- commission « Prospective »

- commission « Finances »
 Le SMITOM adhère au syndicat mixte Touraine Propre.

Madame COCHIN fait un appel à candidature.
 Il est d'un commun accord décidé de laisser un siège de suppléant vacant afin de permettre une représentativité de Bléré quand le conseil municipal de la commune sera installé.

**Le conseil communautaire,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les statuts du SMITOM d'Amboise,
 Après un appel à candidatures,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (une abstention),**

- **DESIGNE les élus suivants pour représenter notre territoire au SMITOM d'Amboise :**

7 Délégués Titulaires	
Commune (pour information)	NOM Prénom
Courçay	BISTER Jean Francis
Francueil	CHERY Jean Louis
Francueil	PASTOR Aurélie
Dierre	MORISSET Laure
Athée sur Cher	MARTIN Jean Jacques
Chisseaux	BECHON Annie
St Martin le Beau	UHART Jean Michel

3 Délégués Suppléants	
Commune	NOM Prénom
St Martin le Beau	MARTIN Marc
Cigogné	LOUAULT Vincent

- **AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes les pièces relatives au dossier**

d. SIVOM Bléré Val de Cher (Syndicat de vicinalité)

La communauté de communes de Bléré Val de Cher est adhérente au Syndicat Intercommunal de Bléré Val de Cher. Le conseil communautaire doit désigner des représentants (**3 titulaires + 1 suppléant**) pour la CCBVC.
 Madame COCHIN fait un appel à candidature.

**Le conseil communautaire,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Bléré Val de Cher (SIBVC),
 Après un appel à candidatures,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE les élus suivants pour représenter notre territoire au Syndicat Intercommunal de Bléré Val de Cher (SIBVC) :**

3 Délégués Titulaires	
Commune	NOM Prénom
Cigogné	LOUAULT Vincent
Luzillé	GAUVIN Jacky
Athée sur Cher	RICHER Marie-Christine
1 Délégué Suppléant	
Commune	NOM Prénom
Chisseaux	AUGIAS Franck

- **AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes les pièces relatives au dossier**

Monsieur LOUAULT pense que Monsieur AUGIGOU devrait siéger au SIBVC car il est Vice-Président de la CCBVC en charge des Finances. Madame COCHIN dit que ce n'est pas forcément nécessaire mais que les commissions Finances et Prospective devront travailler ensemble sur la reprise du syndicat.

3. Désignation des membres des commissions internes –

Madame COCHIN présente le dossier :

Sur proposition des communes, il est nécessaire de désigner les représentants au sein des commissions. Les commissions qui ont été créées sont les suivantes :

- Personnel (Mme COCHIN – Présidente)

Le conseil communautaire,

Sur proposition des communes membres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE les Membres suivants :**

COMMISSION	Président responsable	MEMBRES	
PERSONNEL	Mme Jocelyne COCHIN	M. Jean Francis BISTER M. Jean-Yves AUDIGOU M. Jacques DUVIVIER M. Jean-Louis CHERY Mme Annie BECHON M. Vincent LOUAULT	M. Ludovic HARDOUIN Mme Valérianne GILLES Mme Claire OLLIVIER Mme Gisèle DUTERTRE

- Environnement : Ordures ménagères et Natura 2000 (M. BISTER – Vice-président)

Le conseil communautaire,

Sur proposition des communes membres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE les Membres suivants :**

COMMISSION	Président responsable	MEMBRES	
Environnement	M. Jean Francis BISTER <u>Membre de droit :</u> Mme Jocelyne COCHIN	Mme Aurélie PASTOR M. Jean Philippe LECLERC M. Patrick GOUGEON M. Jean Jacques MARTIN M. Jean Jacques de SMET M. Olivier ARNOLD M. Christian RICOU	M. Laurent BOUCLET M. Franck AUGIAS Mme Marie Christine RICHER M. Jany BOUVARD

- Finances (M. AUDIGOU – Vice-président)

Le conseil communautaire,

Sur proposition des communes membres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE les Membres suivants :**

COMMISSION	Président responsable	MEMBRES	
Finances	M. Jean Yves AUDIGOU <u>Membre de droit :</u> Mme Jocelyne COCHIN	M. Jean François LEPAGE M. Christian MARCHAND M. Jean Jacques MARTIN M. Jean Francis BISTER M. Vincent LOUAULT Mme Karine BRUYNEEL M. Yvon GUEGAN	M. Philippe CAUBEL M. Jacques DUVIVIER M. Jean Louis CHERY Mme Annie BECHON M. Alain BERNARD M. Jany BOUVARD

- Affaires Economiques & Tourisme : (M. DUVIVIER – Vice Président) – Au sein de la commission, existe le Comité BVC Développement (dispositif d'aides aux entreprises) dont les membres sont obligatoirement membres de la commission Affaires Economiques

Le conseil communautaire,

Sur proposition des communes membres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE les Membres suivants :**

COMMISSION	Président responsable	MEMBRES	
Affaires Economiques & Tourisme	M. Jacques DUVIVIER <u>Membre de droit :</u> Mme Jocelyne COCHIN	M. Jean Marc BELORGEY Mme Olivia MAURICE Mme Marie Christine RICHER M. Jean Jacques MARTIN M. Christian FOUASSIER M. Pierre EHLINGER M. Jean Pierre BOIVIN	M. Vincent LOUAULT M. Amaury de LOUVENCOURT Mme Maryse COUILLARD M. Frédéric THENON M. Michel JEZY

- Culture & Sport : saison culturelle – équipements sportifs (M. CHERY – Vice-président)

Le conseil communautaire,

Sur proposition des communes membres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE les Membres suivants :**

COMMISSION	Président responsable	MEMBRES	
Culture & Sports	M. Jean Louis CHERY <u>Membre de droit :</u> Mme Jocelyne COCHIN	Mme Michèle GASNIER M. Alain FEBVET M. Patrick GOUGEON Mme Françoise ROY Mme Laurence BULLE Mme Nathalie ROSTANT-CHARROUX Mme Laurence TEIXEIRA	M. Olivier ARNOLD Mme Céline CEFBER-MANDARD M. Yves SOCKEEL Mme Véronique VASSELIN M. Fabrice AUGER Mme Brigitte PIOT M. Michel JEZY

- Communication (M. CHERY – Vice-président)

Le conseil communautaire,

Sur proposition des communes membres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE les Membres suivants :**

COMMISSION	Président responsable	MEMBRES	
Communication	M. Jean Louis CHERY <u>Membre de droit :</u> Mme Jocelyne COCHIN	Mme Michèle GASNIER Mme Sylvie BARBOUX Mme Laurence BULLE Mme Nathalie ROSTANT-CHARROUX Mme Laurence TEIXEIRA M. Fabrice AUGER	M. Olivier ARNOLD Mme Céline CEFBER-MANDARD Mme Claire OLLIVIER

- Services à la Population : petite enfance – enfance – jeunesse et Transports Scolaires (Mme BECHON – Vice-présidente) – Au sein de la commission existe la Commission d'Attribution des Places (places en multi accueil) dont les membres sont obligatoirement membres de la commission Services à la population

Le conseil communautaire,

Sur proposition des communes membres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE les Membres suivants :**

COMMISSION	Président responsable	MEMBRES	
Services à la Population	Mme Annie BECHON <u>Membre de droit :</u> Mme Jocelyne COCHIN	M. Alain FEBVET Mme Marie Christine RICHER M. Régis BOURACHOT Mme Anne MARQUENET-JOUZEAU Mme Anita LATOUR Mme Céline CEFBER-MANDARD	Mme Monique ALLAB Mme Maryse COUILLARD M. Fabrice AUGER Mme Véronique VASSELIN Mme Nathalie GARNIER Mme Fanny HERMANGE Mme Monica VISINONI

- Prospective (M. LOUAULT – Vice-président)

Le conseil communautaire,

Sur proposition des communes membres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE les Membres suivants :**

COMMISSION	Président responsable	MEMBRES	
Prospective	M. Vincent LOUAULT <u>Membre de droit :</u> Mme Jocelyne COCHIN	Mme Jacqueline BOURGUIGNON M. Christian MARCHAND M. Jean Francis BISTER M. Jean Marc BELORGEY M. Daniel BARDIEUX M. Patrick FONTAINE M. Ludovic HARDOUIN	M. Christian RICOU M. Sébastien HILLAIRET M. Jean Jacques MARTIN M. Jany BOUARD M. Christian PERCEVAULT M. Jérôme JARRY

- Habitat – Gens du Voyage (vice présidence non attribuée pour le moment)

**Le conseil communautaire,
Sur proposition des communes membres
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DESIGNE les Membres suivants :**

COMMISSION	Président responsable	MEMBRES	
Habitat Membre de droit : Mme Jocelyne COCHIN	Mme Jacqueline BOURGUIGNON M. Eric SAMMUT Mme Anita LATOUR Mme Véronique LEGAY M. Philippe CAUBEL M. Christian RICOU Mme Gisèle DUTERTRE	Mme Fanny HERMANGE M. Franck AUGIAS

- Aménagement de l'espace (vice présidence non attribuée pour le moment)

**Le conseil communautaire,
Sur proposition des communes membres
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DESIGNE les Membres suivants :**

COMMISSION	Président responsable	MEMBRES	
Aménagement de l'Espace Membre de droit : Mme Jocelyne COCHIN	Mme Jacqueline BOURGUIGNON Mme Marie Laure BROEDERS M. Jean François LEPAGE Mme Olivia MAURICE M. Eric SAMMUT Mme Anita LATOUR M. Olivier ARNOLD	M. Philippe CAUBEL Mme Maryse COUILLARD M. Sébastien HILLAIRET Mme Monica VISINONI M. Didier ROCQUE

4. Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées -

Cette commission est en charge, lors de toute reprise de compétence, de déterminer le montant des charges transférées des communes vers la communauté de communes. Ces charges doivent alors être défalquées des sommes reversées par la Communauté de Communes aux communes par le biais des Attributions de Compensation (versement de TP).

Madame COCHIN indique que cette commission est composée obligatoirement d'une personne par commune et qu'il ne peut pas y avoir de suppléants.

Madame la Présidente rappelle que cette commission est créée par l'Article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

**Le conseil communautaire,
Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article L1609 nonies C
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition des communes membres,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DESIGNE les Membres suivants :**

Président / La Croix	Jocelyne COCHIN
Athée sur Cher	Jean Jacques MARTIN
Bléré	/
Céré la Ronde	Yvon GUEGAN
Chenonceaux	Maryse COUILLARD
Chisseaux	Franck AUGIAS
Cigogné	Vincent LOUAULT
Civray de Touraine	Alain BERNARD
Courçay	Béatrice BOYER
Dierre	Max BESNARD
Epeigné les Bois	Christian PERCEVAULT
Francueil	Pierre EHLINGER
Luzillé	Jean Marc BELORGEY
St Martin le Beau	/
Sublaines	Christian FOUASSIER

5. Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Madame la Présidente rappelle le rôle de la Commission d'Appel d'Offres et indique que les membres, au nombre de 5 titulaires et 5 suppléants, sont élus au scrutin de liste, à bulletin secret. Madame la Présidente rappelle qu'elle est présidente de droit de la commission d'appel d'offres.

Madame COCHIN fait un appel à candidature.

Une seule liste :

NOM Prénom Titulaires (5)	NOM Prénom Suppléants (5)
1. Jean Yves AUDIGOU	6. Jean Francis BISTER
2. Jean Louis CHERY	7. Michel MERGOT
3. Vincent LOUAULT	8. Jacques DUVIVIER
4. Annie BECHON	9. Jean marc BELORGEY
5. Maryse COUILLARD	10. Sébastien HILLAIRET

Le conseil communautaire,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 22 du code des marchés Publics,

Vu la liste présentée,

Après, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, voté à scrutin secret,

Par 32 bulletins pour la liste, 2 bulletins blancs, 0 nul

ELIT les élus suivants en tant que titulaires et suppléants de la commission d'Appel d'Offres,

NOM Prénom Titulaires (5)	NOM Prénom Suppléants (5)
1. Jean Yves AUDIGOU	6. Jean Francis BISTER
2. Jean Louis CHERY	7. Michel MERGOT
3. Vincent LOUAULT	8. Jacques DUVIVIER
4. Annie BECHON	9. Jean Marc BELORGEY
5. Maryse COUILLARD	10. Sébastien HILLAIRET

- **PREND ACTE** que, conformément à l'article 22-III du code des marchés Publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier,
- **PREND ACTE** également, qu'il est procédé au renouvellement intégral de la CAO lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit,
- **PREND ACTE** que, conformément à l'article 22-IV du Code des Marchés Publics, en cas de partage égal des voix délibératives, le Président à voix Prépondérante
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer toutes les pièces relatives au dossier

6. Commission d'Ouverture et d'Analyse des Plis des Marchés A Procédure Adaptée (COAMAPA) – Création et désignation des membres.

La Présidente indique que pour les marchés passés en procédure adaptée, il n'est pas nécessaire de recourir à une commission pour attribuer un marché.

Toutefois, lorsque la commission est convoquée pour l'examen des marchés passés en procédure adaptée, il est conseillé de distinguer cette commission, que l'on peut qualifier de « commission d'ouverture et d'analyse des plis », de la Commission d'Appel d'Offres visée par le code des marchés publics et ce, afin d'éviter le risque de se voir reprocher ensuite, par un candidat évincé, de ne pas avoir respecté le formalisme inhérent aux CAO.

Ainsi, elle propose au conseil communautaire de nommer « commission d'ouverture et d'analyse des plis », la commission qui se réunit par les marchés passés en procédure adaptée, et d'en désigner les membres.

Le fonctionnement interne reste identique à la Commission d'Appel d'Offres

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CREE la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Plis des Marchés A Procédure Adaptée (COAMAPA),**
- **DIT que Mme la Présidente, Jocelyne COCHIN, est membre de droit de la COAMAPA, avec voix délibérante dans les conditions de présidence de la Commission d'Appel d'Offres,**
- **NOMME, pour siéger au sein de cette commission :**

NOM Prénom Titulaires (5)	NOM Prénom Suppléants (5)
6. Jean Yves AUDIGOU	6. Jean Francis BISTER
7. Jean Louis CHERY	7. Michel MERGOT
8. Vincent LOUAULT	8. Jacques DUVIVIER
9. Annie BECHON	9. Jean Marc BELORGEY
10. Maryse COUILLARD	10. Sébastien HILLAIRET

7. Désignation de représentants auprès de divers organismes et institutions -

a. CNAS – Comité National d'Action Sociale

Il s'agit de nommer un représentant élu de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher au Comité National d'Action Sociale – pour les agents.

Mme Jocelyne COCHIN est seule candidate.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE Mme Jocelyne COCHIN comme représentante des élus pour notre Communauté de Communes auprès du CNAS**
- **AUTORISE Mme la Présidente à signer les éléments afférents à la présente délibération**

b. Natura 2000

La Préfecture avait sollicité la CCBVC afin qu'elle nomme un membre pour la phase de réalisation du document d'objectif dans le cadre de « Natura 2000 – Zone de Champagne ». Il s'agit de nommer un ou deux représentant(s) de notre communauté suite au renouvellement.

Monsieur BISTER propose sa candidature.

Madame COCHIN précise que les maires des communes impactées par Natura 2000 sont obligatoirement conviés aux réunions Natura 2000.

Monsieur MARTIN demande s'il est possible d'ajouter un membre.

Madame COCHIN répond par l'affirmative.

Il propose Monsieur Jérôme MARTIN, élu de Athée sur Cher.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE comme représentants des élus pour notre Communauté de Communes auprès de Natura 2000 :**
 - o **M. Jean Francis BISTER**
 - o **M. Jérôme MARTIN**
- **AUTORISE Mme la Présidente à signer les éléments afférents à la présente délibération**

c. CADA – Commission d'Accès aux Documents Administratifs

La Présidente indique qu'il est proposé de nommer un représentant de la CCBVC pour la CADA. Monsieur Jean Marc BELORGEY est candidat.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE M. Jean Marc BELORGEY comme représentant de notre Communauté de Communes auprès de CADA – Commission d'Accessibilité aux Documents Administratifs**
- **AUTORISE Mme la Présidente à signer les éléments afférents à la présente délibération**

8. Désignations des représentants au sein des Associations partenaires

Madame COCHIN rappelle que la communauté de communes, de par ses compétences, a des relations avec un certain nombre d'associations et verse des subventions importantes. Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de désigner un ou des représentants au sein des Conseils d'Administration de ces structures.

a. Petite Enfance – Enfance - Jeunesse

i. Club Loisirs Et Culture (Athée sur Cher)

Cette structure gère l'ALSH situé à Athée sur Cher

ii. Centre Socio Culturel

Cette structure gère :

- Le Relais Assistants Maternels intercommunal

- La Crèche A l'Abord Age (Bléré)
- L'ALSH de Bléré

La Présidente indique qu'il est proposé de nommer un représentant de la CCBVC au sein des Conseils d'Administrations des Associations Partenaires que sont le Centre Socio culturel et le Club Loisirs et Culture. Madame Annie BECHON est candidate.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** comme membre du conseil d'administration des associations suivantes Mme Annie BECHON, vice Présidente :
 - o Club Loisirs et Culture (Athée sur Cher)
 - o Centre Socio culturel (Bléré)
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer les éléments afférents à la présente délibération

b. Ecoles de Musique

Depuis le 1er janvier 2014, la CCBVC est compétente pour le financement de l'enseignement musical jusqu'à 18 ans. A ce titre, la CCBVC subventionne les 4 écoles de musique associatives du territoire.

Il est souhaitable de désigner des représentants au sein de celles-ci :

- i. La Lyre Instrumentale – Athée sur Cher
- ii. Ecole de Musique Christian Pommard – Bléré
- iii. Fanfare Municipale de Luzillé
- iv. Union Musicale de Saint Martin le Beau

La Présidente indique qu'il est proposé de nommer un représentant de la CCBVC au sein des Conseils d'Administrations des quatre Ecoles de Musique associatives du territoire.

Monsieur Jean Louis CHERY, Vice Président est candidat.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** comme membre du conseil d'administration des associations suivantes M. Jean Louis CHERY, vice Président :
 - La Lyre Instrumentale – Athée sur Cher
 - Ecole de Musique Christian Pommard – Bléré
 - Fanfare Municipale de Luzillé
 - Union Musicale de Saint Martin le Beau
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer les éléments afférents à la présente délibération

c. Tourisme

- i. Office de Tourisme de Bléré
- ii. Office de Tourisme de Chenonceaux

La Communauté de communes est le premier financeur des deux offices associatifs du territoire.

La Présidente indique qu'il est proposé de nommer un représentant de la CCBVC au sein des Conseils d'Administrations des 2 offices de tourisme associatifs du territoire à savoir :

- Office de Tourisme de Bléré
- Office de Tourisme de Chenonceaux

Monsieur Jacques DUVIVIER, Vice Président est candidat.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** comme membre du conseil d'administration des associations suivantes M. Jacques DUVIVIER, vice Président :
 - Office de Tourisme de Bléré
 - Office de Tourisme de Chenonceaux
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer les éléments afférents à la présente délibération

d. Mission Locale Loire Touraine

La Présidente indique qu'il est proposé de nommer un représentant de la CCBVC à la Mission Locale Loire Touraine que nous finançons depuis plusieurs années en lieu et place des communes membres.

Monsieur Jacques DUVIVIER, Vice Président est candidat.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** comme représentant à la Mission locale M. Jacques DUVIVIER, vice Président
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer les éléments afférents à la présente délibération

9. Environnement

a. Collecte du Verre et des Journaux-Magazines en Apport Volontaire – Groupement de commande.

Madame Jocelyne COCHIN, Présidente expose le dossier.

Un état des marchés publics a été fait avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise afin de voir si des concordances de fin de marché pouvaient permettre le lancement de consultation par le biais de groupements de commande.

Le marché suivant peut être lancé en groupement de commande : Collecte des Points d'Apport Volontaires – le marché se termine le 30 juin 2014 pour la CCBVC, et au 31 décembre 2014 pour la CCVA. Le Coordonnateur serait la CCVA.

La Commission Environnement a validé cette proposition de groupements de commande lors de sa réunion du 14 janvier 2013.

Une modification doit avoir lieu dans la convention nous liant à la CCVA. En effet, celle-ci a changé de nom (passant de CC Val d'Amboise à CC du Val d'Amboise) et la CCVA demande à être coordonnateur du groupement de commande.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RAPPORTE** la délibération 2013-003 du 24 janvier 2013,
- **ACCEPTE** la proposition de groupement de commande pour la Collecte des Points d'Apports Volontaires en commun entre la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher, la Communauté de Communes du val d'Amboise, et la Communauté de Communes des Deux Rives
- **DIT** que la communauté de communes du Val d'Amboise sera coordinatrice du groupement de Commandes,
- **ACCEPTE** les termes de la convention de Groupement de Commandes
- **AUTORISE** Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice Président délégué à l'environnement, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

b. Signature d'un avenant avec la Société REVIPAC.

Madame COCHIN, Présidente expose le dossier.

Lors de la réunion du 23 janvier 2014, le Conseil Communautaire a décidé de signer un Contrat de Reprise « Option Filières » avec la Société REVIPAC, ceci pour le rachat et le recyclage des briques alimentaires et des cartonnettes collectées dans les sacs jaunes, ceci à compter du 1er juillet 2014.

Le contrat « Type » a donc été signé.

Depuis, la Société REVIPAC propose à tous ses adhérents, un avenant qui fixe un prix « Plancher » pour le rachat des cartonnettes, ceci afin de limiter les variations des prix de reprise en fonction de l'évolution du marché.

Par ailleurs, cet avenant modifie l'offre financière de REVIPAC afin de garantir aux Collectivités Territoriales que le prix pratiqué soit, au minimum, le prix pratiqué par les Usines françaises tel qu'il apparaît dans le relevé de prix de l'Union Française des Industries des Papiers, Cartons et Celluloses.

Le conseil communautaire,

Vu les statuts de la CCBVC,

Vu le contrat signé avec REVIPAC dans le cadre de l'option filière du contrat Eco Emballage,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'avenant présenté par REVIPAC,
- **AUTORISE** Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice Président délégué à l'environnement, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

c. Signature d'un avenant avec la Société Eco-Emballages.

Madame Jocelyne COCHIN, Présidente expose le dossier.

La Commune de Céré la Ronde adhère à la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher au 1er janvier 2014. Il est donc nécessaire de signer un avenant (rétroactif) avec la Société Eco-Emballages pour intégrer la Commune de Céré la Ronde au territoire de la CCBVC, au sein du contrat.

Le conseil communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de Communes, et notamment l'arrêté du 22 mai 2013 par lequel la commune de Céré la Ronde adhère à la CC Bléré Val de Cher au 1^{er} janvier 2014,

Vu le contrat signé avec Eco Emballage,

Vu la nécessité d'actualiser la liste des communes membres et la population de la communauté de communes de Bléré Val de Cher pour tenir compte de l'adhésion de la commune de Céré la Ronde à notre Etablissement Public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'avenant présenté par ECO Emballage tendant à l'intégration de la commune de Céré la Ronde au sein notre Communauté de Communes,
- **AUTORISE** Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice Président délégué à l'environnement, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

10. Commerce multiservices à Chisseaux :

a. Acquisition du terrain :

Madame Jocelyne COCHIN, Présidente présente le dossier.

La Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher s'est engagée dans une politique de soutien aux commerces de première nécessité. A ce titre, diverses actions ont déjà été menées sur diverses communes du territoire.

La CCBVC poursuit son action dans ce domaine avec l'aménagement d'un commerce multiservices sur la commune de Chisseaux. L'opération porte sur la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment existant appartenant à la Commune de Chisseaux. Les travaux sont en cours et devraient être achevés fin juin 2014.

La cession de ce bien immobilier (parcelle C2851 – 269 m²) se fera à l'euro symbolique (délibération du conseil municipal de Chisseaux en date du 5 novembre 2013).

Ainsi, il convient d'autoriser la Présidente à signer l'acte authentique et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le conseil communautaire,

Sur proposition de la Commission en charge des Affaires Economiques,

Oui la Présidente de la Communauté de communes de Bléré Val de Cher,

Vu les négociations menées entre la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher et le vendeur,

Compte tenu de l'estimation du service des domaines en date du 11 avril 2014,

Constatant que le Budget Annexe de la Communauté de Communes de Bléré de Cher dénommé « Budget Commerces de Proximité », dispose des crédits nécessaires à cette acquisition,

Après un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE l'acquisition de la parcelle C2851 d'une superficie totale de 2 a 69 ca « 1 Place Charles d'Orléans » (Le Bourg) Commune de Chisseaux au prix total de 1 € nets vendeurs, auprès de la Commune de Chisseaux**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou en son absence Monsieur le Vice Président en charge des affaires économiques à signer le compromis, puis l'acte notarié par devant Maître NURET, Notaire à Bléré,**
- **DIT que les frais en découlant seront à la charge de la communauté de communes**

11. Zones d'activités

a. ZA Sublaines – Bois Gaulpied

i. Demande de subventions - CDDS

Madame La Présidente présente le dossier :

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher a aménagé la Zone d'Activités de Sublaines – Bois Gaulpied située sur la commune de Sublaines pour 25,3 ha.

La CCBVC a confié à l'entreprise Blue Comm un marché de travaux portant sur le déploiement de la fibre optique à partir d'un raccordement sur le réseau fibre optique de Cofiroute.

Dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats Départementaux de Développement Solidaire par le Conseil Général d'Indre-et-Loire, le développement de la fibre optique dans les zones d'activités figure parmi les opérations éligibles.

Ainsi, il convient d'autoriser la Présidente à déposer un dossier de demande de subventions.

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.111-2, L.111-3, L.111-4, L.111-10, L.3232-1 et L.3233-1.

Vu le règlement général des Contrats Départementaux de Développement Solidaire tel que voté par l'Assemblée départementale le 28 juin 2013 et modifié le 13 décembre 2013 par délibération du Conseil Général d'Indre et Loire,

Vu le Contrat Départemental de Développement Solidaire présenté aux élus communautaires lors de la réunion du Conseil Communautaire du 19 décembre 2013,

Vu le Contrat Département de Développement Solidaire qui se rapporte à notre territoire, qui a retenu l'inscription sur l'exercice 2014 du projet de développement de la fibre optique dans la cadre de la ZA de Sublaines Bois Gaulpied dont notre Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage au titre du CDDS

Vu les conditions d'application du contrat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE le soutien financier du Conseil Général d'Indre et Loire, dans le Cadre des Contrats Départementaux de Développement Solidaire (CDDS) pour le développement de la fibre optique dans le cadre de la Zone d'Activités de Sublaines Bois Gaulpied**
- **ADOPTE le plan de financement prévisionnel :**

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Déploiement de la fibre optique	71 000 €	Conseil Général d'Indre-et-Loire (CDDS)	33 463 €
		Autofinancement	37 537 €
Total	71 000 €	Total	71 000 €

- **CHARGE Mme la Présidente, ou tout vice Président, de signer tous les documents relatifs à ce dossier**

b. Extension ZA Ferrière – Athée sur Cher

i. Aménagement d'un tourne-à-gauche – Convention avec ErDF

Madame la présidente présente le dossier. Dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de Ferrière, il est prévu l'aménagement d'un accès sécurisé au site d'activités, par le biais d'une tourne-à-gauche. Cet aménagement de voirie va nécessiter l'élargissement de la RD 976, et les supports du réseau électrique aérien situés sur l'accotement du domaine public doivent être décalés par les services d'ERDF, il s'agit du déplacement d'une ligne HTA. Ces deux poteaux seront dans l'emprise foncière appartenant à la CCBVC.

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la proposition de convention de l'ErDF,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE la convention de passage proposée par ErDF,**
- **CHARGE Mme la Présidente, ou tout vice Président, de signer tous les documents relatifs à ce dossier**

12. Petite Enfance – Enfance – Jeunesse

a. ALSH Saint Martin le Beau

i. Formation Noé

Madame la présidente présente le dossier.

Dans le cadre de l'utilisation du logiciel de présence Noé, il est nécessaire de faire passer une formation d'application du logiciel aux agents utilisateurs. Le montant de cette formation s'élève à 651,50 euros HT. Le Conseil Communautaire doit autoriser la Présidence à signer la convention relative à cette formation avec la société AIGA. Le principe avait été accepté en commission petite Enfance, enfance, Jeunesse ainsi que le budget tenant compte de cette formation.

Le conseil communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu la nécessité de procéder à une formation des agents au logiciel Noé

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE la convention proposée par Aiga pour la formation au logiciel Noé,**
- **CHARGE Mme la Présidente de signer tous les documents relatifs à ce dossier**

b. Demandes de Subventions

i. RAM Intercommunal – Conseil Général d'Indre et Loire

Madame la présidente présente le dossier.

Dans le cadre du fonctionnement du Relais Assistants Maternels sur le territoire de la CCBVC, une demande de soutien est possible auprès du Conseil Général d'Indre et Loire. Le Conseil Communautaire doit autoriser la Présidence à demander cette aide au Conseil Général.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE le soutien financier du Conseil général d'Indre et Loire pour l'aide au fonctionnement du RAM intercommunal pour l'année 2014,**
- **CHARGE Mme la Présidente, ou tout vice Président, de signer tous les documents relatifs à ce dossier**

ii. ALSH Athée Sur Cher – Leader (acquisition mobilier)

Madame la présidente présente le dossier.

Dans le cadre de l'acquisition du bâtiment modulaire ALSH sur la commune d'Athée sur Cher, le Conseil Communautaire doit autoriser la Présidence à demander une subvention LEADER au titre du RAM pour l'acquisition du mobilier de cette structure.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
UGAP	988,38 €	CAF	1 953,83 €	40,00%
CAMIF (2 devis)	634,18 €	LEADER (Pays)	1 709,60 €	35,00%
FEPP	1 613,58 €	MSA	244,23 €	5,00%
WESCO	1 648,44 €	Autofinancement	976,92 €	20,00%
	4 884,58 €		4 884,58 €	100%

Le conseil communautaire,
Vu les statuts de la Communauté de Communes,
Vu le fait que la CCBVC dispose d'un RAM intercommunal,
Vu la nécessité de développer ce RAM sur la Commune d'Athée sur Cher,
Considérant l'existence du programme Leader à l'échelle du pays Loire Touraine,
Vu le plan de financement présenté,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE le soutien financier du programme Leader (via le GAL Pays Loire Touraine) pour l'acquisition de matériel spécifiquement dédié au RAM intercommunal,**
- **ADOpte le plan de financement prévisionnel ci-dessus,**
- **CHARGE Mme la Présidente, ou tout vice Président, de signer tous les documents relatifs à ce dossier**

iii. Poste Coordonnateur Petite Enfance, Enfance, Jeunesse - Leader

Le Conseil Communautaire doit autoriser la Présidence a demandé une subvention LEADER pour une prise en charge financière du poste de coordonnateur Petite Enfance, Enfance, Jeunesse.

Madame HERMANGE demande des précisions sur le montant de la subvention.

Madame COCHIN répond que cela représente 55 % de moitié du poste (seule la partie petite enfance est subventionnée).

Le conseil communautaire,
Vu les statuts de la Communauté de Communes,
Vu le tableau des effectifs de la CCBVC,
Vu le poste de Coordonnateur Petite Enfance,
Considérant l'existence du programme Leader à l'échelle du pays Loire Touraine,
Vu le plan de financement présenté,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE le soutien financier du programme Leader (via le GAL Pays Loire Touraine) pour le poste de Coordonnateur Petite Enfance,**
- **ADOpte le plan de financement prévisionnel ci-dessus,**
- **CHARGE Mme la Présidente, ou tout vice Président, de signer tous les documents relatifs à ce dossier**

13. Indemnités des Elus -

La communauté de communes de Bléré-Val de Cher compte une population totale (au sens de l'Insee) de 21 253 habitants. Le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004, pris en application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, détermine désormais le régime indemnitaire des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale et fixe les barèmes directement applicables à l'indice brut terminal de la fonction publique,

Les indices maximum à prendre en compte sont désormais

- Président : 67.50 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique
- Vice-Président : 24.73 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique

Madame la Présidente explique que le conseil communautaire doit délibérer de ce dossier.

Le conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004, pris en application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, déterminant le régime indemnitaire des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale et fixant les barèmes,
Vu la population de la communauté de communes de Bléré Val de Cher, définie au sens de l'INSEE,
Après un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de voter l'indemnité de fonction du Président et des Vice-présidents selon le taux ci-après :**
 - o **Président : 67.50 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique (soit actuellement 2 565.99 € bruts mensuels)**
 - o **Vice-présidents : 24.73 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique (soit actuellement 940.10 € bruts mensuels)**
- **CHARGE Mme la Présidente de l'exécution de la présente délibération, et de signer les pièces afférentes à son application**

14. Indemnité du receveur communautaire -

Il est proposé au conseil communautaire de prendre la délibération suivante, en vertu de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, du décret n° 82-979 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs

établissements publics locaux aux agents des services publics extérieurs de l'Etat, et de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la conception des documents budgétaires.

Il convient de demander le concours du receveur communautaire pour assurer des prestations de conseil, et pour cela, lui accorder l'indemnité de conseil à taux plein, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et d'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

Monsieur AUDIGOU dit qu'il est surpris que les indemnités du receveur soient mises au vote avant la clôture de l'exercice budgétaire, il souhaiterait attendre le vote du compte administratif et du compte de gestion. Il précise qu'il va demander au receveur un bilan des derniers exercices et une analyse financière de la CCBVC.

Madame HERMANGE dit que tout le monde le connaît et qu'il est compétent.

Après échanges, il est proposé un report du vote.

15. Questions diverses

Séance levée à 19h35

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Louis CHERY

Les Elus Communautaires -